Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 25/07/2025
ID : 074-217402981-20250721-DEL25_DG_077-DE

Vétraz Monthoux

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.077

Séance du **VINGT ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 15 juillet 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

17 présents :
MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, PAILLASSON,

6 pouvoirs :
Séverine FRIES-CHATAGNAT à Pascale PELLIER, Maurice BERTRAND à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Patrick SILLARD, Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGERERE, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :
MM. ALPSTEG, ROGUET (excusé), RIBOURDOUILLE et RICHARD (excusé)

Objet : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) – Lot n°09 : Menuiseries extérieures bois / occultations– Avenant n°3

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021.044 du Conseil municipal du 19 avril 2021 actant de l'opération « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » et validant le programme de l'opération ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 octobre 2023 attribuant le lot n°09 « Menuiseries extérieures bois / occultations » à l'entreprise SAS GENEVRIER MENUISERIE 74 pour un montant de 795 214,00 € HT, soit 954 256,80 € TTC ;

Vu la délibération n°2023.104 du Conseil municipal du 23 octobre 2023 prenant acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres du 23 octobre 2023 ;

Vu la délibération n°2023.126 du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 autorisant la signature de l'avenant n°1, sans incidence financière ;

Vu la délibération n°2025.004 du Conseil Municipal du 20 janvier 2025 autorisant la signature de l'avenant n°2, pour une plus-value de 5 243,00 € HT, soit 6 291,60 € TTC, soit de 0,66 % du montant initial ;

Considérant que dans le cadre de l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, un avenant doit être établi pour le lot 09 « Menuiseries extérieures bois / occultations », notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise SAS GENEVRIER MENUISERIE 74 ;

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 25/07/2025
ID : 074-217402981-20250721-DEL25_DG_077-DE

N° 2025.077

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificative (FTM) 09-002 par le maître d'œuvre concernant l'ajout d'une porte pour le local extérieur au RDC HAUT ;

Considérant que l'avenant n°3 entraine une plus-value de 4 715,00 € HT, soit 5 658,00 € TTC sur le montant du marché ;

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial ;

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 795 214,00 € HT, soit 954 256,80 € TTC ;

Considérant que les avenants n°1, 2 et 3 entraînent une plus-value de 9 958,00 € HT, soit de 1,25 % du montant initial ;

Considérant que le nouveau montant du marché est fixé à 805 172,00 € HT, soit 966 206,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°3 opérant les modifications précitées ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 23 juillet 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 25/07/2025

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.